



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2024

SALLE DE LA MAIRIE 19H00

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait l'appel, le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Il procède au vote du dernier compte rendu du conseil municipal du 16/05/2024.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Il demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour la convention d'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies avec Hérault Energies. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Autorisation signature convention police Intercommunale

Autorisation de signature convention Hérault Energies pour l'éclairage public

Admission en non-valeur Budget AEP 41300

Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet et mise à jour du tableau des emplois

Création d'un poste de rédacteur à temps non complet et mise à jour du tableau des emplois

Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet et mise à jour du tableau des emplois

Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Objet : Autorisation signature convention police intercommunale

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pascal GUICHARD, adjoint à la sécurité, qui présente les grandes lignes de la mise à disposition des policiers municipaux de la commune de Ganges auprès des communes qui en ont fait la demande, comme Saint Bauzille de Putois.

Ces policiers municipaux interviendront essentiellement sur la délinquance routière (Vitesse, stationnement, éthylotest...), pour 90 heures par an et pour un coût de 5000€.

Monsieur le Maire explique que depuis peu les communes peuvent mutualiser les services de polices municipales. L'avantage en termes de délinquance routière sera qu'ils pourront intervenir sur des tranches horaires autre que celles de notre policier municipal.

Madame Isabelle LELLOUCHE demande si notre policier municipal ira aussi dans les autres communes.

Monsieur le Maire lui répond que non, il reste sur la commune de Saint Bauzille, seuls les policiers municipaux de Ganges se déplaceront sur les autres communes.

Monsieur Philippe RAMOUSSE demande si le temps des policiers est arrêté ou s'ils pourront faire plus d'heures

Monsieur GUICHARD Pascal lui répond que pour cette année ce sera comme ça et qu'on verra l'année prochaine s'il faut plus d'heures ou pas.

Madame Nathalie LAMBINET demande si leur venue prend effet de suite,

Monsieur GUICHARD Pascal lui répond que normalement ça devrait être au mois de juillet.

Monsieur BURDIN Jean donne une précision : les policiers n'interviendront pas le week-end ni sur les fêtes votives et ni sur d'autres événements. Ce sera sur la semaine et sur des plages horaires bien définies.

Madame Isabelle LELLOUCHE demande s'ils vont venir avec leur voiture identifiée « Police de Ganges »

Monsieur le Maire lui répond que Oui.

Madame NOEL-KERDUDO Virginie émet l'idée de faire une information auprès de la population afin que les habitants soient au courant de la venue de cette Police municipale.

Délibération mise aux voix : Unanimité

Objet : Autorisation de signature convention Hérault Energies pour l'éclairage public

Mr Le Maire laisse la parole à Monsieur Jean BURDIN qui suit ce dossier, il explique qu'il reste quelques points lumineux (53) dans des petites ruelles et rues qui n'ont pas été encore changés en led. Hérault Energies viendra le faire et ça ne coutera rien à la commune, avant la fin de l'année. La consommation à baisser de 30 à 40% depuis le passage d'une partie de la commune en led et l'extinction la nuit, par contre si nous rallumons la nuit ça augmentera la facture de 30 000€ sur l'année. Monsieur GUICHARD Pascal demande si cet été on éteindra plus tard. Monsieur BURDIN Jean lui répond que oui et ajoute que lors de la fête votive ou autres festivités les zones où elles auront lieux seront entièrement allumées.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Objet : Admission en non-valeur budget Eau et assainissement

Mr Le Maire explique à l'assemblée que le trésorier principal lui a transmis un tableau des créances qu'il n'a pas pu recouvrer sur le budget Eau et Assainissement. Le montant de ces créances s'élève à 8463.32€ et doit être accepté par le conseil municipal

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1ère classe à temps non complet

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est compétent pour la création des emplois sur la commune. Il explique que les agents ont une évolution de carrière régulière et que les emplois correspondant à celle-ci doivent être créés sur la commune.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Objet : Création d'un poste de rédacteur à temps non complet

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est compétent pour la création des emplois sur la commune. Il explique que les agents ont une évolution de carrière régulière et que les emplois correspondant à celle-ci doivent être créés sur la commune.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique principal 1ère classe à temps complet

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal est compétent pour la création des emplois sur la commune. Il explique que les agents ont une évolution de carrière régulière et que les emplois correspondant à celle-ci doivent être créés sur la commune.

Objet : Autorisation signature convention du groupement de commande pour " l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique "

Mr Le Maire laisse la parole à Monsieur Jean BURDIN qui suit ce dossier, celui-ci explique que l'adhésion à ce groupement de commandes permet de réduire le coût d'achat de l'Energies quel qu'elles soient. Ce qui réduit le prix des factures.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Mr le Maire informe l'assemblée que suite à une réunion avec la DDTM sur les canoës, celle-ci a évoqué la possibilité de la mise en place d'astreintes administratives par Le Maire.

Ces astreintes administratives pourraient être utilisées dans le cas d'une non-conformité au niveau de l'urbanisme.

Questions Diverses :

Monsieur Jean BURDIN prend la parole pour expliquer que le Trésor Public a transmis à la commune le bilan de la qualité comptable sur l'exercice 2023 celui-ci retrace les bilans des 3 dernières années, en 2023 il a atteint les 100%, ce qui est une excellente nouvelle. Il félicite l'ensemble de l'équipe comptable de la commune.

Mr Joseph RISO demande si les permis de construire sur la commune de St Bauzille sont bloqués, car sur la commune d'Agonès il y a actuellement des constructions qui se font

Mr Le maire lui répond que Oui toutes les constructions sont refusées, pour ce qui concerne Agonès il faut aller vérifier la date de l'autorisation du permis. Si elle est postérieure ou non à l'arrêté préfectoral.

Mr Jean BURDIN fait un point sur la STEP, il explique que l'expert Mr Balmelle lui a précisé que l'expertise ne sera pas finie d'ici la fin de l'année, et que la commune pourra faire un référé quand le rapport sera déposé auprès du Juge.

Fin à 20h00